



Département  
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 14  
Nombre de présents : 14

**Etaient présents** : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, GAS Marcel, ROSTAING Jean-Pierre, CICOCELLA Sébastien, ROMATIF Julien, HUMBERT Régis, GODET Arnaud, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, NORMAND Corinne, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth,

**Absent excusé** :

**Date de la convocation** : 11 décembre 2020

**Secrétaire de séance** : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia

**Objet de la délibération** : Décision modificative n°3 au BP 2020

Marcel GAS, adjoint aux finances, informe le conseil de la nécessité de procéder à des rectifications des crédits inscrits au budget primitif pour insuffisance de crédit ;  
Il propose les modifications suivantes:

**Section d'Investissement - Dépenses**

Chapitre	Article	Désignation	Baisse des crédits	Hausse des crédits
204	204181	Subvention équipement versée	2 932,00	
21	2184	Mobilier	1 630,00	
204	204183	Subvention équipement versée		4 562,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 17 décembre 2020

**Le Maire,**  
Serge MERCIER

